

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3407

présenté par  
M. Ravier

à l'amendement n° 2930 de M. Chiche

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de l'assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« du suicide assisté »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui conviennent, la proposition de loi ne faisant pas le choix entre l'euthanasie et le suicide assisté.